

J E D E S S I N E
F I C H E P É D A G O G I Q U E

Liberté d'expression et liberté de la presse

Si l'attentat contre le journal satirique *Charlie Hebdo* a engendré une onde de choc populaire et fait descendre dans les rues du monde entier des millions de manifestants, ce n'est pas seulement parce que des hommes et une femme ont été abattus. Ce qui a réveillé ces foules, au-delà de ces meurtres, c'est l'attaque contre deux droits fondamentaux aussi anciens que la République française, et que l'on croyait définitivement acquis : la liberté d'expression, depuis 1789, et la liberté de la presse, depuis 1881. Ce 7 janvier 2015, ce qui est affirmé par deux terroristes lourdement armés, c'est la volonté d'intimider les humoristes insolents, les blasphémateurs, et de faire taire par la terreur une presse habituée à dire haut et fort ce qu'elle pense. En quelques heures, aussitôt remis de leur sidération, les démocrates ont compris la portée de l'événement : peu importe que l'on apprécie ou non l'humour de *Charlie Hebdo*, il fallait soutenir la liberté d'expression et la liberté de la presse.

C A N O P É

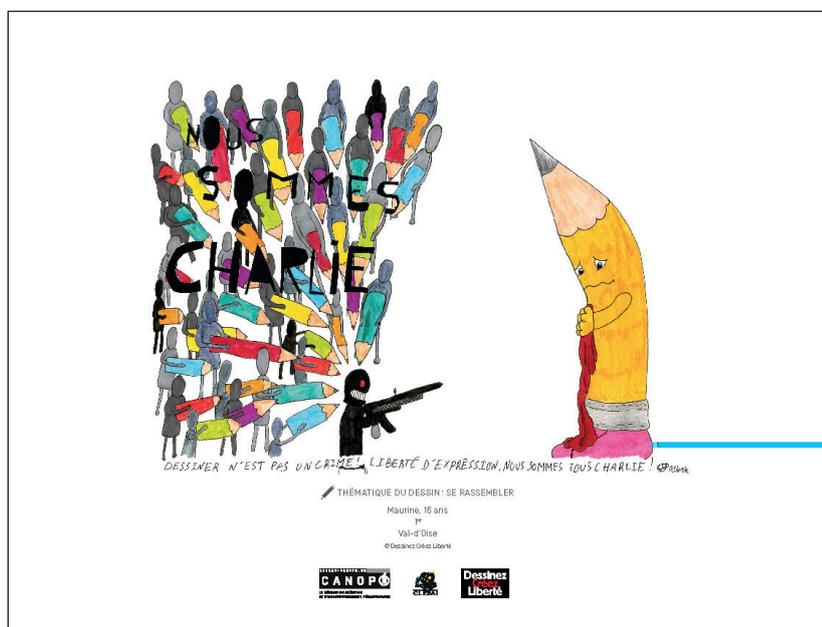
Dessinez
Creez
Liberté

Les dessins



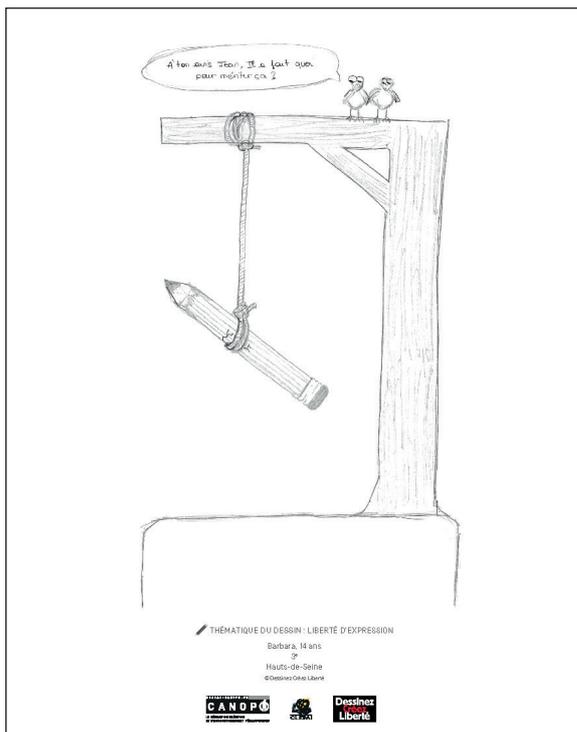
Trois mains levées brandissent l'une un crayon, l'autre un stylo plume et la troisième un stylo (bille ou feutre). Les trois types d'outils symbolisent la diversité des individus qui les utilisent. Hors cadre, sans doute, des manifestants venus crier leur colère, leur rage, leur attachement à la liberté d'expression, fondement d'une véritable démocratie. Le texte (« S'affirmer n'est pas un crime. Nous sommes libres de nous exprimer ») souligne notre droit inaliénable à l'expression libre des idées, fussent-elles être dérangeantes ou blasphématoires. Le dessin fait allusion aux grands rassemblements populaires qui ont suivi l'attentat contre *Charlie Hebdo*.

Kenza, 14 ans



Un crayon géant, seul, courbé, sanguinolent, est touché par les balles d'un terroriste. Derrière celui-ci, des dizaines de silhouettes anonymes, parées de toutes les nuances de gris, arment sur lui des crayons multicolores. Le terroriste est cerné par la foule qui crie : « Nous sommes Charlie ». Malgré son arme, il est isolé et dominé. Le texte « Dessiner n'est pas un crime ! Liberté d'expression, nous sommes tous Charlie ! » dénonce la disproportion entre les armes des dessinateurs et celles des terroristes, et réaffirme l'attachement de la population à la liberté d'expression et la solidarité envers l'hebdomadaire endeuillé. Comme le dessin précédent, cette illustration fait allusion aux nombreuses manifestations qui se sont tenues dans le monde entier, entre le 7 et le 11 janvier 2015.

Maurine, 16 ans



Un gros crayon – métaphore des journalistes assassinés – vient d’être exécuté par pendaison. Sur la potence, deux oiseaux, perplexes, s’interrogent : « À ton avis Jean, il a fait quoi pour mériter ça ? » Quel crime ont bien pu commettre ces journalistes pour être ainsi mis à mort ? La question sous-entend que le crime des journalistes a dû être effroyable, terrifiant, surtout pour qui est, par principe, opposé à la peine de mort. Or, leur crime est d’avoir dessiné et blasphémé, ce que la loi française n’interdit pas. Nul crime, nul délit, donc, au regard de la loi. Ce dessin faussement ingénu dénonce la négation de la liberté d’expression par la terreur et le meurtre.

Barbara, 14 ans

Activités

NIVEAU CYCLE 3

OBJECTIFS

Comprendre le symbolisme du crayon ; définir la liberté d’expression et en connaître les limites ; comprendre l’importance de la liberté de la presse.

DESSINS UTILISÉS

Les trois dessins présentés ci-dessus ; et, éventuellement, tous les autres dessins où apparaît un crayon.

DESCRIPTIF DE L’ACTIVITÉ

À partir des trois dessins, ou davantage, faire relever tous les crayons représentés et les classer en deux catégories : d’une part, les crayons objectifs, et d’autre part, les crayons personnifiés. Puis faire réfléchir les élèves sur les questions suivantes : « Pourquoi y a-t-il autant de crayons représentés sur les dessins ? Que symbolisent-ils ? »

Le thème de la liberté d’expression étant posé, définir le principe avec les élèves (au besoin à l’aide de la vidéo « C’est quoi la liberté d’expression ? », issue de la série *Un jour, une question*) et expliquer en quoi cette liberté fondamentale garantit la démocratie.

Faire ensuite débattre la classe sur la question : « Peut-on tout exprimer ? Y a-t-il des limites à la liberté d'expression ? » Il peut être nécessaire de faire précéder le débat d'un temps de réflexion écrit individuel.

On énoncera ensemble les limites à la liberté d'expression suivantes :

- Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui.
 - Ne pas tenir de propos diffamatoires.
 - Ne pas tenir de propos injurieux.
 - Ne pas inciter à la haine raciale, ethnique ou religieuse.
 - Ne pas faire l'apologie de crimes de guerre ou du terrorisme.
 - Ne pas tenir de propos discriminatoires en raison de l'orientation sexuelle ou du handicap de quelqu'un.
 - Ne pas inciter à l'usage de produits stupéfiants.
 - Ne pas tenir de propos négationnistes.
-

On notera ces limites en guise de synthèse, en adaptant les termes à l'âge des élèves.

Puis on proposera aux élèves des situations concrètes qu'ils devront qualifier de « permises par la loi » (P) ou « interdites par la loi » (I).

Par exemple :

- Un journaliste écrit une critique très négative sur un film qu'il a détesté. (P)
- Un journaliste dénonce les choix politiques d'un ministre. (P)
- Un passant injurie un ministre, un préfet, le président de la République. (I)
- Un dessinateur se moque d'un ministre, d'un préfet, du président de la République en le représentant sous forme d'un animal. (P)
- Un paparazzi publie la photographie d'une personnalité nue sur une plage. (I)
- Un internaute incite à la violence contre une communauté religieuse. (I)
- Un commerçant tient publiquement des propos racistes. (I)
- Un internaute estime sur Facebook que les homosexuels ne méritent pas de vivre. (I)
- Un internaute écrit sur Twitter qu'il approuve les terroristes. (I)
- Un journaliste accuse sans preuve une personne particulière d'avoir commis un délit. (I)
- Un journaliste accuse, preuve à l'appui, un homme politique d'avoir détourné de l'argent public. (P)
- Un élève se moque dans le journal de l'école d'une personne handicapée. (I)
- Un dessinateur se moque de dieu ou d'un prophète, il blasphème. Il écrit que dieu n'existe pas. (P)

Revenir au dessin de Barbara pour expliquer que le blasphème n'est pas puni par la loi, et encore moins puni de mort.

NIVEAU CYCLE 4

OBJECTIFS

Comprendre le symbolisme du crayon ; définir la liberté d'expression et en comprendre les limites ; comprendre l'importance de la liberté de la presse.

DESSINS UTILISÉS

Les trois dessins présentés ci-dessus ; et éventuellement tous les autres dessins où apparaît un crayon.

DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ

Comme pour le cycle 3, on fera d'abord réfléchir à l'omniprésence des crayons dans les dessins et à leur symbolisme : les crayons sont la métaphore de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.

Les thèmes de la liberté d'expression et de la presse étant posés, définir le principe avec les élèves en s'appuyant sur l'article 19 de La Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout individu a droit

à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

L'activité consiste à faire débattre les élèves sur le principe de la liberté d'expression, afin qu'ils éprouvent eux-mêmes la nécessité des limites et qu'ils les énoncent (voir la liste donnée dans l'encadré des activités du cycle 3).

Diviser la classe en deux espaces distincts, face à face, où sont disposées des chaises pour s'asseoir. L'espace A représente la réponse « oui », l'espace B la réponse « non ». Dans un premier temps, tous les élèves se tiennent debout, au centre. À la première question – « La loi doit-elle permettre de tout dire, tout écrire ? » –, les élèves choisissent un espace pour s'asseoir, selon la teneur de leur réponse.

Puis proposer aux élèves d'expliquer leur choix, chacun à son tour, en leur permettant de changer de place quand ils le souhaitent.

Le professeur tient lieu de modérateur, il distribue la parole et peut, le cas échéant, insister sur tel ou tel point. Il peut aussi noter au tableau les limites à la liberté d'expression énoncées par les élèves. En cas de ralentissement du débat, il peut le nourrir à l'aide d'exemples concrets. Le professeur ne manquera pas d'interroger ceux qui changent de place sur ce qui les a fait évoluer.

Faire revenir les élèves au centre, et poser une deuxième question : « Se moquer de dieu, blasphémer, est-il permis par la loi ? » De nouveau, les élèves choisissent leur espace (« oui », « non ») et exposent leur positionnement, changeant éventuellement de place, au gré de leur réflexion.

Poser enfin une troisième question : « La démocratie peut-elle exister sans la liberté d'expression ? »

NIVEAU LYCÉE

OBJECTIFS

Définir la liberté d'expression et en comprendre les limites ; comprendre l'importance de la liberté de la presse.

DESSINS UTILISÉS

Les trois dessins présentés ci-dessus ; et éventuellement tous les autres dessins où apparaît un crayon.

DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ

Il peut être tout à fait riche de mener en classe de lycée l'activité décrite pour le cycle 4. On pourra y ajouter les questions suivantes :

- « Le slogan "Je suis Charlie" devenu mondialement célèbre en 2015 signifie-t-il que celui qui l'énonce est un partisan inconditionnel de "l'humour Charlie" ? », ou bien : « Peut-on "être Charlie" sans apprécier le journal *Charlie Hebdo* ? »
- « L'État doit-il aider l'équipe de rédaction de *Charlie Hebdo* à financer sa protection et sa sécurité ? », ou bien : « Seriez-vous pour un impôt destiné à financer la sécurité de l'hebdomadaire satirique ? »

Les lycéens peuvent ensuite mettre en place la même activité dans une classe de collège. Ils tiendraient alors eux-mêmes le rôle du modérateur.